

CABINET

Arrêté N° 2020-121/MS/CAB portant nomination d'un intérimaire du Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De GAULLE

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu** la Constitution ; ✓
- Vu** le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu** le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ; ✓
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ; ✓
- Vu** le décret n°2018-093/PRES/PM/SGG-CM du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu** la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ; ✓
- Vu** la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ; ✓
- Vu** le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé (EPS) ; ✓
- Vu** le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ; ✓
- Vu** le décret n°2018-0323/PRES/PM/MS/MINEFID du 24 avril 2018 portant renouvellement de mandat d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De GAULLE ; ✓
- Vu** le décret n°2018-0451/PRES/PM/MS/MINEFID du 14 juin 2018 portant nomination de la Présidente du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De GAULLE. ✓
- Sur** Proposition de la Présidente du Conseil d'administration du CHUP-CDG

ARRETE

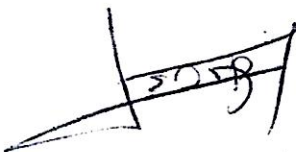
Article 1 : En attendant la nomination d'un Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De GAULLE en Conseil des Ministres, **Monsieur Roger BADIEL, matricule n°82 404 E**, Administrateur représentant le Ministère de la santé, est nommé Président par intérim dudit conseil d'administration.

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé et la Directrice générale du Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles De GAULLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 09 AVR 2020

Ampliations :

- ✓ Cabinet
- ✓ SG/MS
- ✓ DCMEF/MS
- ✓ CHUP-CDG
- ✓ Toutes directions centrales/MS
- ✓ Tous services rattachés/MS
- ✓ Archives/Chrono



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO

Officier de l'Ordre de l'Etalon